

Avril 16



Analyse de la gestion des déchets urbains

Partie E
Nouvelle politique
de gestion des déchets

Rapport du groupe de travail communal
Version finale

28 avril 2016

Titre	Audit
Dossier n° 165	Analyse de la gestion des déchets urbains
Etude commandée par	Ville de Delémont Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics Route de Bâle 1 2800 Delémont
Contact pour l'étude	M. David Siffert, Ing. communal 032 / 421 92 31
Groupe de travail	Liste des membres en annexe 1
Responsabilité	Les informations contenues dans ce rapport sont obtenues ou déduites de sources considérées comme sûres. Cependant, les auteurs ou leur entreprise déclinent toute responsabilité et ne supportent pas les coûts découlant de l'utilisation de ces informations. L'utilisation de ces informations se fait sous la propre responsabilité de l'utilisateur.
Version	Finale
Equipe de projet	Ronald Ermatinger, Ing. dipl. HES/UTS, Chef de projet ronald.ermatinger@csc-dechets.ch Jacques Boesinger, Ing. env. EPF, Adjoint au chef de projet jacques.boesinger@csc-dechets.ch
Conditions particulières	Les résultats et le rapport d'étude pourront être communiqués aux parties intéressées sous condition que les sources soient mentionnées en relations avec les données communiquées.
Garanties	CSC Arc jurassien s'engage à respecter le secret de fonction et à garantir la confidentialité concernant les données couvertes par le secret des affaires et à soumettre au devoir de confidentialité toute personne appelée à collaborer à ce projet.
Coordonnées	CSC Arc jurassien Grand-Rue 107 CH - 2720 Tramelan Bureau : +41 (0)32 487 35 50 Fax : +41 (0)32 487 35 54 Mobile : +41 (0)79 689 73 06 www.csc-dechets.ch

Table des matières

0	Préambule	4
1	Résumé.....	4
2	Méthodologie	7
3	Rappel des parties A, B et C et projets régionaux	8
4	Actions possibles sur les prestations	9
4.1	Déchets urbains combustibles	9
4.1.1	Court terme (2016-2017)	9
4.1.2	Moyen et long terme (2018 et plus).....	9
4.2	Déchets encombrants combustibles	9
4.2.1	Court terme (2016)	9
4.2.2	Moyen terme (2017-2018)	9
4.2.3	Long terme (après 2018)	10
4.3	Déchets verts	10
4.3.1	Court terme (2016-2017)	10
4.3.2	Moyen et long terme (2018 et plus).....	10
4.4	Papier-carton.....	10
4.4.1	Court et moyen terme (2016-2018).....	10
4.4.2	Long terme (après 2018)	10
4.5	Synthèse.....	11
5	Proposition du groupe de travail dès 2016	12
6	Politique de gestion des déchets à revoir ultérieurement	13
	Annexe 1 : Liste des membres du groupe de travail	14
	Annexe 2 : Implantation de l'usine de biogaz	15

0 Préambule

Le service autofinancé pour la gestion des déchets urbains est déficitaire et le fonds pour la gestion des déchets est totalement consommé. Sans adaptation de la taxe d'élimination des déchets et en maintenant les prestations actuelles, il faut s'attendre à un déficit approchant le million de francs pour ce fonds à l'horizon 2020, alors que l'équilibre financier est une obligation légale.

Une analyse sommaire a montré, qu'en l'état actuel, il serait nécessaire d'augmenter la taxe d'environ 20.-/personne assujettie/an. Vu l'ampleur de cette augmentation et vu les réflexions en cours au niveau du SEOD, le Conseil communal a souhaité réaliser un audit du système de gestion des déchets à Delémont avec pour objectif une rationalisation progressive de la collecte des déchets, en tenant compte de la construction future d'une déchèterie régionale et d'une usine de biométhanisation.

Ce rapport décrit l'analyse menée par le groupe de travail nommé par le Conseil communal. Elle débouche sur une proposition de nouvelle politique des déchets de la ville de Delémont, les mesures envisageables et la planification de celles-ci. Un résumé des variantes analysées est présenté au chapitre 1.

Le présent rapport est une synthèse des analyses réalisées. Le dossier complet est consultable, sur demande, auprès du Service UETP.

1 Résumé

Variante 1 – actions sur les prestations

Selon les projections réalisées, la Ville doit s'attendre à un déséquilibre financier pour l'année 2016 de CHF 190'000.- environ du compte déchets (déficit) s'il n'y a pas de modification du système actuellement en place.

Pour pallier à cela, il est proposé, dans une première variante, d'agir sur plusieurs années de 2016 à 2018 sur 3 types de collectes, les DUC, les DEC et les DV.

Déchets urbains combustibles (DUC) :

La collecte porte-à-porte serait remplacée par une collecte en points de regroupement ou en conteneurs (semi)enterrés à partir de 2018, en fonction des analyses en cours et à venir. L'impact sur les comptes déchets ne devrait a priori pas être significatif mais les adaptations prévues apporteraient d'autres avantages (pénibilité du travail réduite, propreté des points de ramassage notamment au centre-ville, etc.).

Déchets encombrants combustibles (DEC) :

La collecte porte-à-porte pourrait être temporairement remplacée dès 2017 par une place d'apport surveillée accompagnée d'un système de collecte sur appel payant. Ce système intermédiaire permettrait une économie temporaire de CHF 29'000.-/an sur les coûts de collecte des DEC. A plus long terme, la valorisation des DEC sera prise en charge par la déchèterie régionale.

A noter que les mesures proposées sur les DEC pourraient provoquer des réactions dans la population. Il pourrait dès lors être judicieux d'attendre la mise en fonction de la future déchèterie régionale avant de prendre des mesures de rationalisation sur le ramassage des DEC.

Déchets verts (DV) :

La première action sur les déchets verts est de réduire la fréquence de collecte à 40x/an (réduction hivernale - déjà en vigueur dès 2016). Il est ensuite envisagé de supprimer la place d'apport non surveillée une fois que l'usine de biométhanisation sera mise en service. La diminution des coûts de collecte des DV est estimée à CHF 40'000.- dès 2016, puis de CHF 100'000.- supplémentaires lorsque l'usine de biométhanisation sera mise en place.

Evolution de la taxe pour la période 2016 à 2020 :

Avec la mise en œuvre de ces actions de rationalisation des différentes collectes, l'évolution du fonds pour la gestion des déchets est la suivante si la taxe d'élimination des déchets est maintenue au niveau actuel (Fr. 68./hab assujetti/an) :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etat du fonds au 31.12 sans changement de taxe (CHF)	-308'000.-	-498'000.-	-659'000.-	-720'000.- à -820'000.-	-808'400.- à -1'008'400.-	-896'800.- à -1'196'800.-

Pour assainir le fonds d'ici 2020, l'évolution de la taxe est la suivante en tenant de la mise en œuvre des actions précédemment décrites :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe nécessaire ¹ (Fr./hab assujetti/an) ²	68	88.5	86.1	78-86.1 ³	80.2-88.3 ³	80.2-88.3 ³

Variante 2 – adaptation de la taxe d'élimination des déchets pour la période 2016 à 2020

Afin d'éviter des changements fréquents et mal perçus pour le ramassage des déchets jusqu'à la mise en service de la déchèterie régionale et de l'usine de biométhanisation, il est également possible de maintenir les prestations actuelles moyennant une adaptation des taxes concernées de 30% pour la période 2016 à 2020. A titre indicatif, cela représente une augmentation de 20.5/hab. assujetti/an, soit une taxe de Fr. 88.5/hab. assujetti/an. Les taxes des entreprises devraient suivre la même tendance. Le tableau suivant montre l'évolution du fonds de 2015 à 2020.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe ¹ (Fr./hab assujetti/an) ²	68	88.5	88.5	88.5	88.5	88.5
Etat du fonds au 31.12 avec changement de taxe (CHF)	-308'000.-	-246'400.-	-184'800.-	-123'200.-	-60'000.-	+3'200.-

La mise en place de la déchèterie régionale et son impact sur la collecte de déchets encombrants et du papier-carton ont été pris en compte à partir de 2019, les autres prestations restent inchangées par rapport à 2016.

¹ Inclus un montant CHF 5.- pour l'assainissement du déficit cumulé dès 2016.

² Les taxes des entreprises devraient suivre la même tendance.

³ Le montant de la taxe varie en fonction des variantes mises en oeuvre

Déchèterie régionale et usine de biométhanisation

La construction d'une déchèterie régionale et d'une usine de biométhanisation sont prévues d'ici 2018. Sur la base d'une première estimation comparative, le changement d'organisation avec la déchèterie régionale reste apparemment neutre au niveau des coûts directs. Le gain de la mise en service de l'usine de biométhanisation est estimé à CHF 100'000.-/an, avec la suppression de la place d'apport pour déchets verts (voir Annexe 2 : Implantation de l'usine de biogaz). Il est aujourd'hui encore difficile d'estimer plus précisément les gains de coûts découlant de la mise en service de ces installations. Il sera plus aisé d'en faire une estimation une fois que leurs coûts définitifs respectifs seront connus.

La politique de gestion des déchets devra dans tous les cas être revue dès la mise en service de ces nouvelles installations, avec une adaptation de la taxe d'élimination des déchets en fonction des niveaux de prestations retenus.

La suite du rapport décrit les analyses menées pour la variante 1, dans le but de maintenir de bonnes prestations sans modification importante de la taxe. Le choix entre variantes 1 (actions sur les prestations) et 2 (adaptation de la taxe pour la période 2016 à 2020) est soumis à l'appréciation des Autorités communales. Un débat d'orientation au niveau du Conseil de Ville en juin 2016 est ainsi recommandé, en vue de la préparation du budget 2017.

2 Méthodologie

Afin de déterminer la nouvelle politique de gestion des déchets de la ville de Delémont, une méthodologie en plusieurs phases a été nécessaire.

Une première phase (A) a permis de collecter et de mettre en forme les données de la gestion des déchets.

La phase B a fait l'analyse de la situation actuelle (tonnages, système de collecte, analyse financière...), et la comparaison avec des moyennes suisses, en faisant ressortir les points faibles et les points forts du système ainsi que les potentiels d'économies et d'amélioration. La phase B a aussi impliqué une projection du système actuel en estimant le niveau de la taxe future.

Une fois les forces et les faiblesses du système identifiées, la phase C a permis d'élaborer et d'évaluer plusieurs scénarios de gestion des déchets futurs (infrastructures, temps d'engagement, potentiels d'économie, règlement...) en s'appuyant sur les points avec les plus grands potentiels d'amélioration. Ces concepts ont été évalués grâce à un système de notation.

La phase D a élaboré un catalogue des mesures et des planifications pour la mise en place progressive de la nouvelle gestion des déchets.

Un groupe de travail et un comité technique ont été créés pour effectuer ces différentes phases de projet. Le comité technique a effectué la collecte des données, l'analyse du système et l'élaboration des solutions et des mesures nécessaires. Le groupe de travail a eu pour rôle de valider les phases de l'étude et d'analyser et préavisier les différents scénarios et mesures proposés et retenus.

3 Rappel des parties A, B et C et projets régionaux

Au terme de l'analyse de l'état actuel, les données relatives à chacune des collectes ont été établies. Il en est ressorti que la Ville de Delémont devait s'attendre en 2016 à un déséquilibre financier d'environ CHF 190'000.- du compte déchets si le système de gestion des déchets n'était pas modifié. Les collectes avec le meilleur potentiel d'économie sont :

- Les déchets urbains combustibles (DUC)
- Les déchets encombrants combustibles (DEC)
- Les déchets verts (DV)
- Le papier-carton

A l'issue de la phase B, plusieurs scénarios ont été proposés pour chacune des collectes citées ci-dessus :

- DUC :
 - Points de regroupement (ramassage en bouts de rues)
 - Conteneurs (semi)enterrés
- DEC :
 - Place d'apport volontaire surveillée avec service sur appel payant
 - Collecte sur appel par une entreprise privée
 - Apport à la future déchèterie régionale avec service sur appel payant
- DV :
 - Porte-à-porte sans place d'apport
 - Porte-à-porte avec réduction hivernale et place d'apport
 - Porte-à-porte avec place d'apport surveillée
 - Porte-à-porte avec apport à l'usine de biogaz
- Papier-carton
 - Porte-à-porte avec fréquence réduite
 - Points de regroupement
 - Collecte en écopoints
 - Apport à la future déchèterie régionale

Au total 30 scénarios basés sur les concepts cités ci-dessus ont été élaborés et analysés, dont 3 pour les DUC, 4 pour les DEC, 16 pour les DV et 7 pour le papier-carton. Leur évaluation s'est faite selon les paramètres suivants :

- Coûts
- Impacts sur le service à la population (proximité, disponibilité)
- Impact sur le taux d'occupation du personnel
- Impact sur le taux d'occupation des véhicules
- Impact visuel
- Impact olfactif
- Qualité de la matière récoltée
- Quantité de matière récoltée

La pondération selon ces critères a permis au groupe de travail de déterminer les scénarios à retenir pour la nouvelle politique de gestion des déchets. Celle-ci est décrite dans ce rapport au chapitre 4.

Pour rappel, deux projets régionaux sont actuellement en cours, le premier étant la création d'une déchèterie régionale à Courtételle, le deuxième est une usine de biométhanisation à Courtemelon. Ces installations seront à disposition des habitants de la ville de Delémont. Les DEC et le papier-carton pourront alors être déposés à la déchetterie, alors que les DV pourront être déposés à l'usine de biométhanisation ou dans d'autres points de ramassage. La création de ces exploitations va amener des changements dans les habitudes de la population et dans la gestion des déchets. C'est

pourquoi il est important de les prendre en compte dans les choix de la nouvelle politique de gestion afin d'éviter les doublons et optimiser la collecte des déchets.

4 Actions possibles sur les prestations

L'objectif recherché de la nouvelle politique de gestion des déchets est de maintenir le niveau de la taxe actuelle à moyen terme tout en gardant un niveau de prestations satisfaisant. Si des marges financières devaient se dégager à moyen ou long terme, la taxe devrait être adaptée.

4.1 Déchets urbains combustibles

La collecte actuelle des DUC se fait en porte-à-porte avec une fréquence de 52 collectes par an. Cette collecte coûte CHF 395'000.- par an à la ville. Deux solutions ont été retenues à moyen-long terme.

4.1.1 Court terme (2016-2017)

La solution retenue pour la collecte des DUC pour 2016 et 2017 est de garder le système de collecte actuel.

4.1.2 Moyen et long terme (2018 et plus)

L'objectif à moyen et long terme est d'optimiser le ramassage et le transport des DUC pour en diminuer le coût et les inconvénients du système actuel.

Un projet du SEOD de financer l'implantation de conteneurs (semi)enterrés sur son périmètre est actuellement en discussion. Deux solutions sont ainsi envisagées pour les DUC à partir de 2018, la première étant la collecte en conteneurs (semi)enterrés, la deuxième est la collecte en points de regroupement (en bouts de rues). Ces changements permettraient dans les deux cas de diminuer les coûts de la collecte des DUC. Le choix de ces deux solutions dépendra des résultats apportés par les analyses en cours.

Les projets du SEOD d'implantation de conteneurs enterrés peuvent aussi amener une diminution de la ristourne pour la ville de Delémont, ceci quel que soit la décision considérée (statu quo ou solutions proposées). Les économies engendrées peuvent donc, pour l'instant, être considérées comme non significatives. Mais il est tout de même intéressant d'évaluer ces solutions.

4.2 Déchets encombrants combustibles

Les DEC sont présentement collectés en porte-à-porte 12 fois par an. Le coût de cette collecte est de CHF 81'000.- par an.

4.2.1 Court terme (2016)

Le système de collecte des DEC ne sera pas changé pour l'année 2016.

4.2.2 Moyen terme (2017-2018)

La collecte des DEC en porte-à-porte serait supprimée à partir de 2017 et serait remplacée par une place d'apport surveillée avec un système sur appel payant pour les

personnes n'ayant pas de moyen de transport. Le coût annuel de cette solution est estimé à CHF 52'400.-, ce qui amène une économie annuelle de CHF 28'600.- à partir de 2017.

4.2.3 Long terme (après 2018)

Un projet pour l'implantation d'une déchèterie régionale est présentement analysé. Si ce projet est mis en œuvre, les DEC de la ville de Delémont pourront être collectés dans cette déchèterie régionale et la place d'apport sera supprimée. Les coûts de traitement des DEC seront alors pris en charge par la déchèterie via la participation communale à cette installation (actuellement estimée à CHF 27.-/hab/an).

4.3 Déchets verts

Les déchets verts étaient collectés 52 fois par an en porte à porte jusqu'en 2015. Une place d'apport non surveillée est également à disposition. Il n'y a pas de collecte spéciale pour les branches. Les coûts de ce système de collecte se chiffraient à CHF 340'000.- par an.

4.3.1 Court terme (2016-2017)

La solution à court terme pour optimiser et réduire les coûts liés aux DV est de diminuer la fréquence de collecte en porte-à-porte à 40 fois par an. Cette mesure a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2016. Ceci permet une économie de CHF 40'000.- par an.

4.3.2 Moyen et long terme (2018 et plus)

La solution à moyen et long terme pour diminuer les coûts de gestion des DV est la mise en place de l'usine de biométhanisation. Les DV seront toujours collectés en porte-à-porte à raison de 40 fois par an, la place d'apport sera elle supprimée. Les entreprises (paysagistes, horticulteurs, etc.) pourront déposer leurs déchets directement à l'usine (estimé à 80% du tonnage de la place d'apport). Les privés pourront utiliser la collecte en porte à porte. Le coût de cette solution est estimé à CHF 200'000.-⁴ par an soit une économie de CHF 100'000.- supplémentaire par an à partir de 2018.

4.4 Papier-carton

Le papier-carton est présentement collecté en porte-à-porte 52 fois par an, avec un coût annuel de CHF 250'000.-.

4.4.1 Court et moyen terme (2016-2018)

Aucun changement n'est prévu à court et moyen terme (2016-2018) pour la collecte du papier-carton.

4.4.2 Long terme (après 2018)

Une fois que la déchèterie régionale sera mise en place la collecte du papier-carton en porte-à-porte sera supprimée, ces déchets seront récoltés à la déchèterie et aux écopoints à partir de ce moment-là. Les coûts de traitement seront pris en charge par la déchèterie via la participation communale à cette installation (actuellement estimée à CHF 27.-/hab/an).

⁴ Les détails de cette estimation sont montrés dans l'Annexe 2 : Implantation de l'usine de biogaz.

4.5 Synthèse

Un tableau de synthèse, avec les coûts annuels de chaque solution, les économies en comparaison à la situation actuelle ainsi que la variation de la taxe de base, est affiché ci-dessous (Tableau 1):

Types de déchets	Situation actuelle	Mise en œuvre				
	2015	2016	2017	2018	> 2018	
DUC	Porte-à-porte 52x/an	Porte-à-porte 52x/an	Porte-à-porte 52x/an	Points de regroupements ou conteneurs (semi)enterrés éventuellement		
Coûts [CHF/an]	395'000.-	395'000.-	395'000.-	395'000.-		
DEC	Porte-à-porte 12x/an	Porte-à-porte 12x/an	Place d'apport Sur appel	Place d'apport Sur appel	Déchèterie régionale	
Coûts [CHF/an]	81'000.-	81'000.-	52'000.-	52'000.-	-	
DV	Porte-à-porte 52x/an Place d'apport	Porte-à-porte 40x/an Place d'apport	Porte-à-porte 40x/an Place d'apport	Porte-à-porte 40x/an Place d'apport (1) ou Biogaz (2)		
Coûts [CHF/an]	340'000.-	300'000.-	300'000.-	300'000.- (1) 200'000.- (2)		
Papier-carton	Porte-à-porte 52x/an	Porte-à-porte 52x/an	Porte-à-porte 52x/an	Porte-à-porte 52x/an	Déchèterie régionale	
Coûts [CHF/an]	250'000.-	250'000.-	250'000.-	250'000.-	-	
Déchèterie régionale	-	-	-	-	Mise en place	
Coûts [CHF/an]	-	-	-	-	27.-/hab.	
Economies // Situation actuelle (2015)	[-]	40'000.-	69'000.-	69'000.- (1) 169'000.- (2)	42'000.- (1) 142'000.- (2)	
Etat du fonds au 31.12 sans changement de taxe [= 68 CHF/hab.assujetti/an]	-308'000.-	-498'000.-	-659'000.-	-820'000.- (1) -720'000.- (2)	-1'008'400.- (1) -808'400.- (2)	
Taxe de base pour pallier au déficit ⁵ [CHF/hab.assujetti/an] ⁶	89.4.-	88.5.-	86.1.-	86.1.- (1) 78.- (2)	88.3.- (1) 80.2.- (2)	

Tableau 1: Tableau de synthèse

⁵ Inclus un montant de CHF 5.- pour l'assainissement du déficit cumulé dès 2016.

⁶ Les taxes des entreprises devraient suivre la même tendance.

5 Proposition du groupe de travail dès 2016

Sur la base de l'analyse réalisée, le groupe de travail mandaté par le Conseil communal propose deux variantes pour assainir le compte des déchets.

Variante 1 : actions sur les prestations

Les mesures et la planification présentées au chapitre 4.5 sont mises en œuvre et permettent de réaliser rapidement des économies, à savoir :

- Fr. 40'000.-/an dès 2016 en réduisant en hiver le nombre de tournées pour les DV (mesure déjà mise en œuvre sur décision du Conseil communal).
- Fr. 29'000.-/an supplémentaire dès 2017 en remplaçant le ramassage porte-à-porte des DEC par une place d'apport contrôlée à la voirie communale et un système sur appel payant.
- Fr. 100'000.- supplémentaires en supprimant la place d'apport des DV dès la mise en service de l'usine de biométhanisation.

A noter que les mesures proposées sur les DEC pourraient provoquer des réactions dans la population. Il pourrait dès lors être judicieux d'attendre la mise en fonction de la future déchèterie régionale avant de prendre des mesures de rationalisation sur le ramassage des DEC.

L'évolution de la taxe dans cette variante est présentée au chapitre précédent. Dans cette variante, il serait ainsi nécessaire d'adapter la taxe chaque année.

Variante 2 : adaptation de la taxe d'élimination des déchets pour la période 2016 à 2020

Afin d'éviter des changements fréquents et mal perçus pour le ramassage des déchets jusqu'à la mise en service de la déchèterie régionale et de l'usine de biométhanisation, il est également possible de maintenir les prestations actuelles moyennant une adaptation des taxes concernées de 30% pour la période 2016 à 2020.

A titre indicatif, cela représente une augmentation de 20.5/hab. assujetti/an, soit une taxe de Fr. 88.5/hab. assujetti/an (actuellement Fr. 68.-/hab assujetti/an). Cette augmentation est structurée de la manière suivante :

- Fr. 15.5/hab. assujetti/an pour pallier au déficit annuel
- Fr. 5/hab. assujetti/an pour assainir la dette cumulée de Fr. 308'000.- existante à fin 2015.

Les taxes des entreprises devraient suivre la même tendance. Une révision de l'arrêté concernant la taxe des ordures ménagères devrait être effectuée et validée par le Conseil de Ville en 2016.

Une nouvelle révision de cet arrêté et du règlement concernant l'élimination des ordures ménagères et autres déchets est à prévoir lorsque l'usine de biométhanisation et la déchèterie régionale entreront en fonction, a priori à l'horizon 2018-2020.

Recommandation

Le groupe de travail pour l'analyse de la gestion des déchets recommande au Conseil communal de soumettre ces deux variantes au Conseil de Ville lors d'un débat d'orientation à réaliser en juin 2016 au plus tard, en vue de la préparation du budget 2017.

6 Politique de gestion des déchets à revoir ultérieurement

Les projets en cours au niveau régional (déchèterie régionale, usine de biométhanisation, implantation de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des DUC) pourraient provoquer de grands changements dans les années à venir pour la gestion des déchets à Delémont.

Toutes ces installations sont planifiées à l'horizon 2018-2020. Il est aujourd'hui encore difficile d'estimer les gains de coûts découlant de la mise en service de ces installations. Il sera plus aisé d'en faire une estimation une fois que leurs coûts respectifs seront connus (analyses en cours).

La politique de gestion des déchets devra dans tous les cas être revue pour l'entrée en fonction de ces nouvelles installations, avec une adaptation de la taxe d'élimination des déchets en fonction des niveaux de prestations retenus.

Delémont, le 17 mars 2016

Auteurs du rapport :

- CSC Arc jurassien, Jacques Boesinger, Ing. env. EPF
- Service UETP

Annexe 1 : Liste des membres du groupe de travail

- Françoise Collarin, conseillère communale UETP, présidente
- Hubert Jaquier, chef de service UETP
- David Siffert, ingénieur communal
- Gabriel Meusy, collaborateur UETP
- Antonella Tamasi, secrétaire UETP
- Ronald Ermatinger, CSC Arc jurassien
- Jean Froidevaux, chef de service des finances
- Antoine Fluri, voyer-chef
- Christian Willemin, voyer-chef remplaçant
- Richard Flück, voyer
- Bertrand Mertenat, voyer
- Pierre-Alain Fleury, PDC
- Thierry Kamber, PS
- Magali Rohner, CS-POP-Verts
- Paul Fasel, PCSI
- Julien Crevoisier, PLR
- Dominique Baettig, UDC

Annexe 2 : Implantation de l'usine de biogaz

L'impact de l'implantation de l'usine de biogaz sur les coûts des déchets verts a été estimé selon les hypothèses suivantes :

- Les coûts de collecte des déchets verts sont les mêmes qu'en 2016, soit environ CHF 149'000.-/an.
- Les tonnages précédemment collectés à la place d'apport sont estimés être à 80% en provenance des entreprises (soit $944t \times 0.8 = 755t$). Ces tonnes la seront dorénavant directement déposées à l'usine de biogaz et seront payées par les entreprises (adaptation de la taxe ?).
- Il est fait l'hypothèse que les 20% restants sont reportés sur les tournées de collecte sans augmentation des coûts de celles-ci. Le tonnage collecté est donc de 702 tonnes ($513t + 944t \times 0.2$).
- Aucune diminution du temps de collecte n'est prise en compte pour la distance plus courte pour le dépôt des déchets verts (Courtemelon contre Boécourt).
- Le coût d'élimination des déchets verts (avec ou sans broyage) à l'usine de biogaz est de CHF 65.-/t.

Les nouveaux coûts des déchets verts sont donc estimés comme suit :

$$149'000.- \text{ (collecte 40x/an)} + 65.-/t \times 702t \text{ (élimination)} + 5'000.- \text{ (autre)}$$
$$= \sim \text{CHF } 200'000.-$$

Soit une économie de **CHF 100'000.-/an** par rapport aux coûts de 2016.